



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 11

Samedi 19 mars 2016 - 87^e année

Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Politique forestière / La filière adopte le Programme national forêt-bois p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 7

L'actualité en régions p. 8

Alsace – Lorraine / Rencontre professionnelle autour de la construction bois

Centre – Île-de-France / Lancement du concours régional "Arbre de l'année 2016"

Auvergne / Auvergne Promobois propose une présentation du concept Bim appliquée à la filière bois

Aquitaine / PEFC Aquitaine et de PEFC Limousin fusionnent pour créer PEFC Sud-Ouest

Exposition

Exploitation forestière / Allemagne : 30.000 visiteurs attendus pour la 17^e édition de Forst Live p. 10

Comprendre

Entreprises

Exploitation forestière / Débardage du bois en montagne : quand les grumes voyageront par ballon p. 12

S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 14

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes privées / Experts forestiers de France : résultats des ventes du second semestre 2015 p. 18

Aux ventes ONF / Crançot : hausse du chêne stabilisée dans le Jura p. 22

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 31

Avec ce numéro : encart libre Containers service

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
 Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • **Abonnements** : France (1 an) 112 €
 Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
 Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

Franc-parler

Un plan pour dix ans

Le 8 mars, le ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt réunissait le Conseil supérieur de la forêt pour adopter le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) qui, dans le prolongement de la loi d'avenir, définit les orientations de la politique forestière pour les dix prochaines années. La veille, il signait avec l'ONF et la FNCofof le contrat d'objectifs et de performances de l'ONF pour la période 2016-2020.

L'ensemble de ces travaux, conjugués à ceux du contrat de filière, fixe désormais les objectifs économiques, environnementaux et sociaux sur lesquels la filière doit pouvoir bâtir une action structurante pour stimuler son développement industriel. Les organisations professionnelles ont d'ailleurs rappelé qu'il passerait par la création de synergies entre la forêt et l'industrie pour trouver de nouveaux débouchés aux produits forestiers à moyen terme, et par une adaptation des sylvicultures aux besoins du marché à plus long terme.

Un développement par les marchés qui prévoit dans un premier temps un effort de mobilisation de la ressource en forêt publique de l'ordre de 1,5 million de m³ supplémentaires pour les forêts communales et 200.000 m³ pour les forêts domaniales sur la période 2016-2020. Le PNFB fixe lui ensuite pour l'ensemble de la forêt française un objectif national de mobilisation en augmentation de 12 millions de m³ à l'horizon 2026.

La signature du PNFB aura permis de clarifier ses relations avec le contrat de filière du CSF bois (1). Ainsi, après une phase de construction séparant les questions amont et aval, ce plan "ouvre la voie d'une convergence opérationnelle entre sa mise en œuvre et le contrat de filière", a précisé le président de FBIE, Luc Charmasson. Il fera prochainement l'objet d'un décret. La loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt prévoit qu'il soit ensuite décliné dans les territoires via des programmes régionaux, en soutien avec les interprofessions locales, dans un délai maximum de deux ans après sa publication.

LBI

(1) Lire par ailleurs : "Gros plan / Politiques publiques : les nouveaux leviers du CSF bois pour améliorer la compétitivité de la filière", dans *Le Bois International* n° 9 du samedi 5 mars 2016.